

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du jeudi 15 décembre 2022

N° VA_DEL2022_211

**Objet : Affectation d'une subvention de fonctionnement à l'association
"D'Anatole à Guernouillard ou la renaissance d'un géant" au titre de l'année
2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à , le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Lahanissa MADI, Jean-Michel MOLLE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Mariam DEDEKEN, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Delphine HERENT, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Charlene MARTIN, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE, Eva KOVACOVA, ayant donné pouvoir à Fabien DELECROIX , Dominique GUERIN étant excusé.

L'association D'Anatole à Guernouillard ou la renaissance d'un géant a sollicité l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 5 000 euros en fin d'exercice 2022 pour l'exercice en cours.

La Ville apporte son soutien au fonctionnement de l'association dans le domaine des arts et traditions populaires, aux manifestations organisées par celle-ci et, en particulier, dans le cadre de ses manifestations en partenariat avec l'Office de tourisme de Villeneuve d'Ascq. Les principales manifestations étant la Saint Nicolas et le festival du goût et des saveurs.

Après avis de la Commission n°4 Culture, rayonnement et loisirs, aînés, communication, relations internationales, tourisme du vendredi 2 décembre 2022, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le versement de la subvention de fonctionnement à l'association D'Anatole à Guernouillard ou la renaissance d'un géant pour un montant total de 5 000 euros.

Imputation comptable : 6574 30 5220

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le samedi 17 décembre 2022 à la porte de la mairie,
en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités
territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20221215-191772-DE-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 16 décembre 2022